

Particuliers

Publié le 19/11/2022

Je déménage en France

Élections européennes 2024 : s'inscrire pour voter dans sa nouvelle commune - 07 mars 2024

Pour voter dans votre nouvelle commune, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de cette commune avant une date limite.

Si vous ne pouvez pas vous inscrire à temps, mais que vous êtes encore inscrit sur les listes électorales de votre ancienne commune, vous pouvez y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection ou en vous rendant dans votre bureau de vote le jour de l'élection.

J'ai trouvé un nouveau logement et je vais bientôt déménager. Avant, mais aussi après mon déménagement, je dois faire diverses démarches auprès des organismes publics ou privés (Caf , banque et société d'assurance, fournisseur d'électricité, mairie pour voter aux élections...). Les démarches les plus urgentes concernent le logement que je quitte, la scolarité de mes enfants et le transport de tous mes meubles et documents.

Démarches liées au logement que je quitte

Avant de quitter mon logement :

Je dois donner congé à mon propriétaire (ou bailleur) en respectant un délai de préavis, qui peut être de 1 ou 3 mois

Je dois ensuite faire avec lui ou son représentant (agent immobilier) un état des lieux. A cette occasion, je lui indique ma nouvelle adresse.

S'il refuse de faire un état des lieux, je peux faire appel à un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire).

Je récupérerai le dépôt de garantie que je lui ai versé dans le mois ou les 2 mois qui suivent mon départ.

Si je suis copropriétaire et que je vends un lot de copropriété, je dois informer le syndic de copropriété de ma nouvelle adresse et lui demander un arrêté de compte de charges.

Attention

Je dois conserver les papiers liés à ce logement pendant un certain temps.

Enfants

Si vous avez des enfants

Si mes enfants sont à l'école maternelle ou primaire, il faut demander à changer d'établissement ou les maintenir dans leur ancienne école.

Si mes enfants vont au collège ou au lycée, il peut être nécessaire de changer d'établissement.

Je peux me renseigner sur les aides qu'ils peuvent obtenir pour utiliser les transports en commun

Il peut être nécessaire de réorganiser la garde des enfants en dehors du temps scolaire.

Attention

en cas de séparation, il faut avertir l'autre parent et, si nécessaire, adapter le droit de visite et d'hébergement

Choisir le transport (déménageur)

Lorsque je fais appel à un déménageur professionnel :

Le déménageur est responsable en cas de perte ou de casse lors du transport Je peux donc lui en demander le remboursement.

Je peux être indemnisé en cas de retard

Je peux obtenir un devis gratuit

Je peux vérifier si le déménageur est bien inscrit au registre des transporteurs

Si je ne fais pas appel à un professionnel :

Je ne serai pas dédommagé des vols ou détériorations lors du transport

Ma responsabilité est engagée en cas de dommages matériels (locaux) ou d'accidents corporels

Je peux être poursuivi en justice en cas de recours au travail illégal

Aides au paiement des frais de déménagement

Que je vive seul ou en couple, je peux contacter ma mairie ou mon département pour éventuellement obtenir une aide au paiement de mes frais de déménagement (facture du déménageur, location d'un camion...) ou d'installation (achat des meubles de 1^{er} nécessité...). Il s'agit notamment de l'aide accordée par le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Si j'ai au moins 3 enfants (nés ou à naître), je peux obtenir une prime de déménagement de la Caf ou de la MSA pour m'aider à payer les frais de déménagement (facture du déménageur, location d'un camion...). Je dois en faire la demande dans les 6 mois qui suivent le déménagement.

Si je suis salarié d'une entreprise non agricole employant au moins 10 personnes et que je déménage pour des raisons professionnelles (embauche, mutation, envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi), je peux obtenir l'aide Mobili-pass sous certaines conditions.

Si je suis salarié d'une entreprise agricole employant au moins 10 personnes et que je déménage pour des raisons professionnelles (embauche, mutation, envoi en formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi), je peux obtenir l'aide Agri Mobilité sous certaines conditions.

Rappel

en tant que salarié, je consulte la convention collective dont je relève pour savoir si elle prévoit que mon entreprise prend à sa charge tout ou partie de mes frais de déménagement.

Si je viens d'entrer dans la fonction publique d'État (fonctionnaire stagiaire ou titulaire), je peux obtenir l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), sous certaines conditions.

Jours de congé

Je peux éventuellement obtenir un congé pour déménagement, si cela est prévu par un accord collectif ou la convention collective dont dépend mon entreprise.

Je peux éventuellement obtenir une autorisation d'absence.

Eau, électricité, gaz, téléphone, télévision, internet

Electricité, gaz

J'effectue les démarches utiles auprès de mes fournisseurs de gaz et électricité.

Je peux connaître les fournisseurs d'électricité ou de gaz présents dans ma future commune :

- Identifier les fournisseurs d'électricité ou de gaz par commune

Eau, téléphone, télévision, internet

J'informe les entreprises qui gèrent mes comptes ou abonnements, passés ou à venir : services des eaux, opérateurs de téléphonie, télévision, internet

Je m'informe de la façon dont je peux avoir accès à internet dans mon nouveau logement.

À savoir

si mon opérateur internet n'a pas d'offres disponibles pour mon nouveau domicile, je peux demander la résiliation de mon abonnement, sans frais, pour motif légitime.

Transfert du courrier

Je peux faire réexpédier mon courrier en utilisant le service payant de La Poste :

- Faire suivre son courrier en cas de déménagement

Déclaration du changement d'adresse

Déclaration unique et en ligne à la CPAM, impôts, EDF, France Travail (anciennement Pôle emploi), Caf...

Je peux **déclarer en ligne et en une seule opération** mon changement d'adresse à plusieurs organismes (CPAM , impôts, EDF, France Travail, Caf ...) :

- Changement d'adresse en ligne

Administrations

Je dois avertir le service des impôts.

Dans la commune que je quitte :

Si je paie la redevance des ordures ménagères, je dois informer la mairie (ou le syndicat intercommunal compétent, ou le concessionnaire du service) de mon départ pour faire arrêter la facturation.

Si je suis propriétaire ou héritier d'une concession funéraire, ou si j'en assure l'entretien régulier, je dois avertir les services responsables de la gestion du cimetière.

Dans mon nouveau département, si nécessaire, je fais une déclaration de détention d'armes à la préfecture de mon nouveau domicile.

Organismes sociaux

Je dois informer les organismes qui gèrent les prestations qui me concernent :

Caisse d'allocations familiales (Caf) ou Mutualité sociale agricole (MSA)

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou éventuellement l'organisme chargé de ma couverture maladie si je suis agent public

Complémentaire santé, mutuelle

Caisse de retraite

Banque - Assurance

J'indique ma nouvelle adresse aux organismes qui gèrent :

mes comptes bancaires

mon assurance habitation

mon assurance auto

mon assurance-vie

J'indique ma nouvelle adresse aux organismes qui gèrent :

mes comptes bancaires

mon assurance habitation

mon assurance auto

mon assurance-vie

Emploi - Travail

Si je suis salarié, je dois prévenir mon employeur.

Si je suis agent public (fonctionnaire ou contractuel), je dois prévenir mon administration.

Si je suis inscrit à France Travail (anciennement Pôle emploi), je dois actualiser ma situation.

Syndic de copropriété

Si je possède un ou plusieurs lots de copropriété (appartement, parking...), j'informe le syndic de copropriété de ma nouvelle adresse afin d'être notamment averti de la tenue de la prochaine assemblée générale des copropriétaires.

Carte grise et permis de conduire

Carte grise

Je dois faire inscrire ma nouvelle adresse sur la carte grise.

Si mon véhicule est en leasing ou en location longue durée (LLD), je dois contacter l'organisme prêteur pour qu'il fasse les démarches de changement d'adresse.

Permis de conduire

Je ne suis pas obligé de changer l'adresse sur mon permis de conduire. Par exemple, je pourrai le faire à l'occasion d'une demande de nouveau permis (en cas de perte, vol...).

Papiers d'identité

Je ne suis pas obligé de faire modifier l'adresse qui figure sur ma carte nationale d'identité et mon passeport. Mais si je veux que ma nouvelle adresse apparaisse, je dois faire une demande de renouvellement de ma carte d'identité et de mon passeport.

Si j'ai entre 16 et 25 ans, je dois prévenir mon centre du service national.

Si je suis citoyen d'un État membre de l'Union européenne et que j'ai une carte de séjour UE (non obligatoire), je dois la faire modifier.

Je dois faire modifier mon titre de séjour.

**Listes
électorales**

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je peux continuer à y voter momentanément, notamment en faisant une procuration avant le jour de l'élection. Mais pour voter dans ma nouvelle commune, je dois m'y inscrire. La démarche à faire dépend de ma nouvelle commune.

Je peux m'inscrire tout au long de l'année, mais pour voter lors d'une élection en particulier, je dois respecter une date limite.

La date limite dépend de la date de mon déménagement.

Pour voter dans ma nouvelle commune, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **au plus tard le 3 mai 2024**.

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 3 mai 2024.

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Lorsque mon déménagement a lieu après le 3 mai 2024, je ne peux pas voter dans ma nouvelle commune lors de cette élection.

À savoir

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Si j'ai été admis à la retraite après le 3 mai 2024, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024**. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date de mon départ à la retraite ont le même délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je peux fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024** si je déménage à cause de mon travail (sauf mutation) après le 3 mai 2024. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je peux fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je peux lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024** si je suis renvoyé dans mon foyer après avoir satisfait aux obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de mon retour à la vie civile après le 3 mai 2024. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024**, si je déménage à cause de mon travail (y compris mutation) après le 3 mai 2024. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement (ou de la mutation) ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

La date limite d'inscription dépend de la date de mon déménagement.

Pour voter dans ma nouvelle commune, je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **au plus tard le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour.**

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans.**

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour.

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Lorsque mon déménagement a lieu après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, je ne peux pas voter dans ma nouvelle commune lors de cette élection.

Rappel

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Si j'ai été admis à la retraite après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour**. Les membres de votre famille domiciliés avec moi à la date de mon départ à la retraite ont le même délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour** si je déménage à cause de mon travail (sauf mutation) après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour** si je suis renvoyé dans mon foyer après avoir satisfait aux obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de mon retour à la vie civile après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour**, si je déménage à cause de votre travail (y compris mutation) après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement (ou de la mutation) ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

Rappel

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :
Un document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (également disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année, mais pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez respecter une date limite.

Je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune avant une date limite.

La date limite dépend de la date de mon déménagement.

Pour voter dans ma nouvelle commune, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **au plus tard le 3 mai 2024.**

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans.**

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 3 mai 2024.

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Lorsque mon déménagement a lieu après le 3 mai 2024, **je ne peux pas voter dans ma nouvelle commune lors de cette élection.**

À savoir

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Si j'ai été admis à la retraite après le 3 mai 2024, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 29 mai 2024**. Les membres de votre famille domiciliés avec moi à la date de mon départ à la retraite ont le même délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 29 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 29 mai 2024** si je déménage à cause de mon travail (sauf mutation) après le 3 mai 2024. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 29 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 29 mai 2024** si je suis renvoyé dans mon foyer après avoir satisfait aux obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de mon retour à la vie civile après le 3 mai 2024. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 29 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 29 mai 2024**, si je déménage à cause de mon travail (y compris mutation) après le 3 mai 2024. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement (ou de la mutation) ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 29 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

La date limite d'inscription dépend de la date de mon déménagement.

Pour voter dans ma nouvelle commune, je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **au plus tard le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour.**

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans.**

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour.

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Lorsque mon déménagement a lieu après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, je ne peux pas voter dans ma nouvelle commune lors de cette élection.

À savoir

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Si j'ai été admis à la retraite après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour**. Les membres de votre famille domiciliés avec moi à la date de mon départ à la retraite ont le même délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour** si je déménage à cause de mon travail (sauf mutation) après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour** si je suis renvoyé dans mon foyer après avoir satisfait aux obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de mon retour à la vie civile après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour**, si je déménage à cause de votre travail (y compris mutation) après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement (ou de la mutation) ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Un document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (également disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année, mais pour voter lors d'une élection en particulier, vous devez respecter une date limite.

La date limite dépend de la date de mon déménagement.

Pour voter dans ma nouvelle commune, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **plus tard le 3 mai 2024.**

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans.**

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 3 mai 2024.

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Lorsque mon déménagement a lieu après le 3 mai 2024, je ne peux pas voter dans ma nouvelle commune lors de cette élection.

À savoir

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Si j'ai été admis à la retraite après le 3 mai 2024, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024**. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date de mon départ à la retraite ont le même délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je peux fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024** si je déménage à cause de mon travail (sauf mutation) après le 3 mai 2024. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je peux fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je peux lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024** si je suis renvoyé dans mon foyer après avoir satisfait aux obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de mon retour à la vie civile après le 3 mai 2024. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 30 mai 2024**, si je déménage à cause de mon travail (y compris mutation) après le 3 mai 2024. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement (ou de la mutation) ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 30 mai 2024.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

La date limite d'inscription dépend de la date de mon déménagement.

Pour voter dans ma nouvelle commune, je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **au plus tard le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour.**

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans.**

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour.

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Photocopie d'un justificatif d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Lorsque mon déménagement a lieu après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, je ne peux pas voter dans ma nouvelle commune lors de cette élection.

À savoir

Si je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Si j'ai été admis à la retraite après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour, je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour**. Les membres de votre famille domiciliés avec moi à la date de mon départ à la retraite ont le même délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif de situation particulière (arrêté de radiation des cadres, arrêté de radiation des effectifs, justificatif fourni par la caisse de retraite...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour** si je déménage à cause de mon travail (sauf mutation) après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (déménagement pour raison professionnelle)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour** si je suis renvoyé dans mon foyer après avoir satisfait aux obligations légales d'activité, ou libéré d'un rappel de classe, ou démobilisé, ou ayant déménagé lors de mon retour à la vie civile après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (retour à la vie civile...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je dois m'inscrire sur la liste électorale de ma nouvelle commune **jusqu'au 10^e jour avant le 1^{er} tour**, si je déménage à cause de votre travail (y compris mutation) après le 6^e vendredi avant le 1^{er} tour. Les membres de ma famille domiciliés avec moi à la date du déménagement (ou de la mutation) ont également ce délai pour s'inscrire. Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Attention

La mairie doit recevoir mon courrier au plus tard le 10^e jour avant le 1^{er} tour.

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif de situation particulière (mutation...)

Où s'adresser ?

Mairie

À savoir

Si je ne peux pas faire cette démarche à temps et que je suis encore inscrit dans mon ancienne commune, je pourrai notamment y voter en faisant une procuration avant le jour de l'élection.

Je peux faire cette démarche :

Attention

Je peux faire ma demande **en ligne** à la condition **d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans**.

Je dois fournir la version numérisée des documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Justificatif d'identité

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Je peux charger une personne d'accomplir cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Un document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Formulaire cerfa n°12669 (également disponible en mairie)

Où s'adresser ?

Mairie

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Où s'adresser ?

Mairie

Je peux m'inscrire tout au long de l'année sur la liste électorale générale.

Mais pour voter lors d'une élection en particulier, comme les élections européennes 2024, je dois respecter une date limite .

Je dois informer la mairie de ma nouvelle adresse.

Je peux faire cette démarche :

Je dois fournir la version numérisée d'un document justificatif de mon nouveau domicile et utiliser ce téléservice :

Attention

Un électeur de Nouvelle-Calédonie ne peut pas utiliser ce téléservice.

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales

Je dois fournir les documents suivants :

Justificatif du nouveau domicile

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie). La case déménagement au sein de la même commune doit être cochée.

Où s'adresser ?

Mairie

Je peux charger une personne de faire cette démarche à ma place.

Pour cela, je dois lui fournir les documents suivants :

Document écrit et signé attestant que je lui confie ce pouvoir

Justificatif du nouveau domicile

Formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en mairie). La case déménagement au sein de la même commune doit être cochée.

Où s'adresser ?

Mairie

Je dois envoyer les documents suivants :

Formulaire cerfa n°12669. La case déménagement au sein de la même commune doit être cochée.

Photocopie d'un justificatif du nouveau domicile

Où s'adresser ?

Mairie

**Animal de
compagnie**

Si j'ai un chien, un chat ou un furet identifié (tatoué ou pucé), je dois indiquer ma nouvelle adresse dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques (fichier I-Cad) .

Santé

Je peux choisir un nouveau médecin traitant, si son cabinet est plus proche de mon nouveau logement, par exemple.

**Questions -
Réponses**

- Quelle aide apporte le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ?
- Colocation : quelles sont les règles ?
- Mariage, Pacs ou concubinage (union libre) : quelles différences ?
- Peut-on encore toucher l'aide Mon job, Mon logement ?

Toutes les questions réponses

**Et
aussi...**

- Communications électroniques (téléphone, internet, télévision)
- Changer l'adresse sur son certificat d'immatriculation

**Pour en savoir
plus**

- Déménageur professionnel : entreprises inscrites au registre des transporteurs de marchandises
Source : Ministère chargé des transports
- Faire appel à un déménageur professionnel
Source : Institut national de la consommation (INC)
- Fournisseurs d'énergie (gaz, électricité) : les démarches en cas de déménagement
Source : Médiateur national de l'énergie
- Comment avoir accès à internet dans son nouveau logement ?
Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep)
- Je déménage en cours d'année, dois-je payer la taxe d'habitation pour l'année entière?
Source : Ministère chargé des finances
- Aide Mobili-Pass d'Action logement
Source : Action logement
- Les aides au secteur agricole d'Action logement
Source : Action logement
- Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP)
Source : Ministère chargé de la fonction publique
- Entrer en Éhpad : vendre ou louer sa maison
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Préparer son entrée en maison de retraite
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Entrer en maison de retraite : les premiers jours
Source : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Identification des carnivores domestiques (I-Cad) : mettre à jour ses coordonnées
Source : Société d'identification des carnivores domestiques (I-CAD)
- Nouvelle-Calédonie : s'inscrire sur la liste électorale générale
Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie
- Nouvelle-Calédonie : quand s'inscrire sur la liste électorale générale ?
Source : Gouvernement de Nouvelle Calédonie

Comment faire si...

Je pars de chez mes parents

Je pars vivre à l'étranger

**Services en
ligne**

- Identifier les fournisseurs d'électricité ou de gaz par commune
Outil de recherche
- Faire suivre son courrier en cas de déménagement
Téléservice
- Changement d'adresse en ligne
Téléservice
- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales
Téléservice
- Demande d'inscription sur les listes électorales
Formulaire
- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote
Téléservice



VILLE DE
Châtillon

Hôtel de Ville

Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : de 8h30 à 13h30

Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon

Tél. : 01 42 31 81 81